Image not found or type unknown

Congés parental d'éducation

Par **Sofia1712**, le **16/01/2016** à **12:00**

Bonjour,

J'ai demandé à mon employeur, une reprise à 80% après mon congé maternité, avec la journée du mercredi non travaillé. Ma demande a été refusée, on me propose de travailler sur 5 jours, avec de nouveaux horaires.
Ces horaires ne me conviennent pas car je devrais payer la nourrice sur 5 jours.

Je souhaite donc annuler ma demande de congé parental d'éducation et reprendre mon travail à temps plein.

J'ai vu qu'en cas de refus de ma part, de la proposition de l'employeur, celui-ci pouvait me licencier pour faute car c'est considéré comme de l'insubordination. Est-ce que je peux tout simplement annuler ma demande de congé parental d'éducation, sans conséquence ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **16/01/2016** à **12:50**

Bonjour,
Il faudrait déjà le proposer à l'employeur et voir s'il accepte...

Par **Sofia1712**, le **18/01/2016** à **17:19**

Bonjour,

Merci de votre retour.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés